

République Française
Département du Pas-de-Calais – Arrondissement d'Arras – Canton de Brebières



COMMUNE DE BREBIÈRES

**Délibération du Conseil Municipal
du 19 septembre 2023**

Liste des délibérations affichée et publiée sur internet le 21 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf septembre à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal s'est réuni salle Pierre Moreau – Place des Héros à Brebières, sous la présidence de Monsieur Lionel DAVID, Maire, en suite de convocation en date du treize septembre deux mil vingt-trois, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

PRESENTS : M. DAVID Lionel, Maire, Président, M. HERBAUT Pierre, Mme DOUVVIN Karine, M. DEPRESZ Grégory, Mme MARTEAU Marina, M. HANNEDOUCHE Bruno, M. GOUBET René, Mme MOLARD Caroline, M. DEGELDER Mickaël, M. TRIPLET Corentin, Mme BELVERGE Maria, Mme PAUCHET Jacqueline, M. DEVANNE Pascal, M. DEMOULIN Bertrand, Mme ANDRZEJCZAK Sylvie, Mme DAMBRINE CONTRERAS Bénédicte, Mme HANNE Lauréline, Mme DUEZ Céline, Melle DEPRESZ Alexia, M. DEGORGUE Didier, M. CICORIA Nicolas, Mme POTEAU Nathalie, Mme MORENT Sophie, M. DUCONSEIL Rémi, Mme CIESLAK Jocelyne, M. MARINO Salvatore, Mme LIENARD Eva.

ABSENTS REPRESENTES :

Mme BARAN Viviane
M. LOBRY Frédéric

donne pouvoir à M. TRIPLET Corentin
donne pouvoir à Mme DOUVVIN Karine

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MARTEAU Marina

Membres en exercice : 29
Quorum : 14

Présents : 27
Votants : 29

URBANISME

N° 6 – Ilot rue du Bourg – Vente d'une emprise foncière communale

Contexte :

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que l'ilot rue du bourg est une dent creuse dans le paysage de la commune se situant au cœur d'habitations situées entre les rues du Bourg, du Pont et du Peuple Belge.

La société PIERREVAL, promoteur aménageur a visité le site sus visé et a présenté une proposition d'aménagement.

Le projet consiste en la construction d'un collectif R+1 de 30 logements, labélisé « HABITAT SENIOR SERVICES ».

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu une offre d'acquisition par la société PIERREVAL, formulée en date du 17 août 2023, pour un montant de 160 000,00 € net vendeur.

VU l'avis du Pôle d'Evaluation Domaniale en date du 25 juillet 2023,

CONSIDERANT que l'offre présentée par PIERREVAL est en adéquation avec l'estimation domaniale,

Monsieur le Maire propose de faire la cession au profit de cette société des parcelles : AO 989, 1018, 991, 993, 960, 962, 970, 730, 731, 992, 988, 994, 986, 1016, 126, 643, 644 et 987, constituant l'ilot rue du Bourg, d'une contenance d'environ 3 903 m² pour un prix net vendeur de 160 000 €.

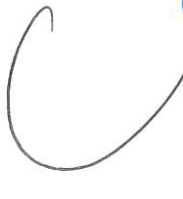

Les frais d'études, de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

⇒ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré comme suit :**

- **POUR :** 21 (**Groupe Un maire pour votre avenir, une équipe à votre service !**)
 - **CONTRE :** 0
 - **ABSTENTIONS :** 8 (**Groupes Brebières en mouvement et Brebières avec vous**)
-
- **DECIDE** d'accepter la vente à la société PIERREVAL par la commune de BREBIERES des parcelles AO 989, 1018, 991, 993, 960, 962, 970, 730, 731, 992, 988, 994, 986, 1016, 126, 643, 644 et 987, constituant l'ilot rue du Bourg, d'une contenance d'environ 3 903 m² au prix de 160 000,00 € net vendeur,
 - **DIT** que les frais de géomètre et d'acte seront à la charge de l'acquéreur,
 - **AUTORISE** le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.
 - **PRECISE** que la recette correspondante à la vente sera inscrite au chapitre 024, section investissement du budget de la Commune de BREBIERES.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Lionel DAVID,
Maire.

Marina MARTEAU,
Secrétaire de séance.



Publiée le 28/9/2023
Affichée le 28/9/2023

Envoyé en préfecture le 21/09/2023

Reçu en préfecture le 21/09/2023

Publié le



ID : 062-216201731-20230919-DCM202331-DE

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille, situé 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, 59000 Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>